Contact :
Philippe Richard
Directeur
Tel. : 07.69.17.92.37
philipperichard@securiteoff.com

Atelier : Directive Européenne NIS2

Pour renforcer la sécurité informatique des entités essentielles et des fournisseurs.

Au cours d'une séance de deux heures dans vos locaux, Sécurité Off vous exposera les méthodes permettant de renforcer votre conformité et d'apporter des garanties à vos clients.

Cette séance présentera des cas pratiques et vous permettra de mieux répondre à cette question que risque de vous poser vos donneurs d'ordre : *"Votre entreprise subit une cyberattaque. Que faites-vous dans les 24 premières heures ?"*

Pourquoi suivre cet atelier ?
La compréhension de la directive NIS2 et la mise en œuvre des procédures sont essentielles si vous êtes directement ou indirectement concerné par vos clients importants.

Les objectifs de cet atelier :

- Comprendre les enjeux de la directive NIS2
- Analyser vos risques
- Mise en œuvre des procédures visant à renforcer votre résilience et votre conformité.

Durée : 2 heures : 12 personnes au maximum/atelier

Tarif : 500,00 € HT

Public : formation « tous publics »

Requis : Connaissance des bases en informatique et utilisation d'internet

Moyens mis en œuvre : présentations sur PowerPoint avec des exemples

Formateur : consultant en cybersécurité et conformité (15 ans d'expérience), spécialiste en vulgarisation numérique

Date : à définir avec vous

Lieu : dans vos locaux

Accessibilité : personnes en situation de Handicap Oui, à préciser lors de l'inscription

Méthodes pédagogiques utilisées : ressources pédagogiques, échange avec des professionnels de terrain, parties théoriques entrecoupées et quiz

Documentation remise aux stagiaires
Synthèse de la formation

PROGRAMME*

- Introduction : Présentation de la NIS2
- Pourquoi êtes-vous directement ou indirectement concerné ?
- Les obligations clés de la NIS2
- Études de cas et bonnes pratiques
- Sanctions et risques de non-conformité
- Conclusion

* Non définitif. Nous mettons à jour toutes nos formations chaque trimestre afin de prendre en considération les évolutions des menaces cyber et des réglementations.

Document actualisé le 15 juin 2026